

COMPTE RENDU DU 27 DECEMBRE 2018

Date de convocation : 14 novembre 2018

Etaient présents : MMS FOSSARD Guy, HULMER, LEVAVASSEUR, LESAULNIER, LECLUSE, MME LERENARD, M SUZANNE, FOSSARD Pascal, MMES HARDY,

Excusés : M COSTARD, MME LOUANTIER

Pouvoirs : MME LOUANTIER donne pouvoir à M FOSSARD Guy, M COSTARD donne pouvoir à M HULMER Benoît

Secrétaire de séance : MME LERENARD

AVENANT NEGATIF MARCHE QUESNEL

La trésorerie a demandé que soit prise une délibération pour le marché chaufferie lot 4 attribué à l'entreprise QUESNEL. Lors de la réunion du 22 mai 2018, il avait été délibéré que le lot 4 était attribué pour un montant HT de 66 114.26 € offre de base auquel il fallait ajouter les trois options d'un montant de 1 959.01 € HT (comprenant en outre le contrat d'entretien, le détecteur bois et le compteur, option qui ne s'est pas imposée par la suite). Seule le montant du détecteur bois a finalement été intégré dans l'ordre de service, car le contrat d'entretien ne peut pas être inclus dans le marché, vu qu'il est souscrit pour plusieurs années, il a donc lieu de reprendre une délibération pour un avenant négatif de 1 354.89 € concernant les options pour le lot 4. Le Conseil Municipal, au vu de la décision prise le 22 mai 2018, délibère et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'entretien.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Lors de l'élaboration du BP2018, il avait été prévu au chapitre 20 immobilisations incorporelles article 2031 frais d'étude des crédits pour un montant de 30 000 € ainsi qu'un montant de 167 540 € au chapitre 23 (articles 2313 et 2315) en prévision des travaux de construction d'une chaufferie. Les travaux étant commencés, les frais d'études sont désormais intégrés à l'immobilisation en cours. De ce fait, et afin de régler les dernières factures dès le début de l'année 2019, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit du chapitre 20 article 2031 frais d'études au chapitre 23 immobilisations en cours article 2313 construction d'un montant de 25 000 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord à ce virement de crédits.

REACTUALISATION DELIBERATION RETROCESSION TERRAIN DE SPORTS CMB

La communauté de communes Coutances Mer et Bocage a rétrocédé au 1er janvier 2017 le terrain de sports. Les charges correspondantes à 2017 ont été redonnées aux communes. Suite à des erreurs constatées dans la rétrocession des charges et à la demande de la communauté de communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide cette rectification pour un montant définitif de 2 276,3 €.

INFORMATION FERMETURE TRESORERIE PERIERS

La trésorerie de Périers sera fermée définitivement à partir du 1^{er} janvier 2019. La commune sera rattachée à la trésorerie de Coutances.

POINT TRAVAUX EN COURS CHAUFFERIE

La chaufferie fonctionne depuis novembre. Plusieurs livraisons de bois déchiquetés ont eu

lieu

PROJET CIMETIERE 1^{ère} EVALUATION ET DEMANDE DETR

Réflexion à prolonger

COMPTE-RENDU REUNION SENSIBILISATION VIOLENCES CONJUGALES

Monsieur le Maire a participé à la réunion de sensibilisation. Le département de la Manche est particulièrement concerné par ces violences.

VŒUX 2019 ET PORTES OUVERTES

Les vœux sont fixés au samedi 19 janvier à 11 h. Pour l'inauguration de la chaufferie et les portes ouvertes, les dates retenues pour l'instant seraient le samedi 16 mars ou le samedi 23 mars à 11 h.

RADAR SIGNALISATION ALERTES ECOLES

En attente- revoir d' autres devis

VALIDATION METHODOLOGIE NUMEROTATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré fait le choix d'un système de numérotation métrique (chaque numéro représente en mètres la distance le séparant du début de la voie). Le point zéro se situera au départ de la place de l'église (place Troïna).

DEVIS TONTE TERRAIN SPORTS POUR 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis proposé par la Sarl Les paysages du Coutançais pour l'année 2019 d'un montant de 20 52 € TTC sous réserve d'évacuation effective et totale des déchets verts et autorise Monsieur le Maire à signer le devis